

Lettre de mission

Le client

Nom :
Prénom :
Adresse :

M Patrimoine

Nom : Moreau
Prénom : Frédéric
Adresse : Bois de la Loge
16 230 Puyréaux

Besoins

- Vous constituer un patrimoine
- Diversifier votre patrimoine
- Optimiser votre fiscalité
- Protéger votre famille
- Préparer votre retraite
- Générer des revenus complémentaires à terme
- Préparer votre succession
- Autre - à préciser :

Nature de la mission principale

- Assistance au placement financier
- Audit patrimonial et financier
- Analyse de Portefeuille
- Investissement immobilier
- Suivi annuel de patrimoine et produits financiers
- Mise en place de placements financiers
- Mise en place : Prévoyance / Santé
- Mise en place PEE/PERCO
- Etude de financement
- Autre - à préciser :

Motivations

- La sécurité
- La qualité
- La nouveauté
- Le confort
- L'enrichissement
- Investissement atypique / plaisir

Précisions : mission complémentaires / secondaires

Tarif des prestations et mode de rémunération

Honoraires

- La prestation s'établit selon des honoraires de conseils et/ou de commissions de prescription.
Le montant de nos honoraires sera facturé sur la base de € TTC.
Nous pouvons estimer que cette mission demandera dans sa globalité entre h et h d'étude.

Forfaitaire

- Le montant des honoraires, pour cette mission, s'élèvera à la somme de € TTC.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80 % de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connus les supports choisis. Le demandeur/client reconnaît avoir reçu la fiche d'information CIF comprenant les informations techniques et légales sur le conseiller et son entreprise. Le conseiller dispose des informations patrimoniales et financières du client ou d'une lettre de sa part, stipulant son refus de fournir tout ou partie des informations demandées (Le client reconnaît alors avoir été averti des conséquences d'un tel refus). Tous les documents et éléments transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer un droit d'accès et de rectification à ces informations au siège social du cabinet. Dans le cas où la lettre de mission serait le résultat d'un acte de démarchage, en application de l'article L341-16 du CMF, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours, à compter de la date de réception de la présente lettre de mission. Durant cette période, vous pourrez renoncer à votre engagement en faisant parvenir un courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de M Patrimoine.

Fait en deux exemplaires

Signature du conseiller

Signature du client

A :

Le :